

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

046-214602096-DE_018_2025-DE
A G E D I

République Française

Département : LOT

Arrondissement : Gourdon

NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du vendredi 03 octobre 2025

Délibération N° DE_018_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Francis CHASTRUSSE.

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Christine BOSREDON, Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE

Représentés : Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE, Jean-Jacques LAJUGIE représenté par Didier LAJUGIE, Agnès LEBRUN REDOULOUX représentée par Christine BOSREDON, Tatiana MIERMON représentée par Stéphane PRUNIERE

Absents et Excusés : Jean-Marc PARJADIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier LAJUGIE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : : Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°2025_039 en date du 24 juin 2025 par laquelle le comité syndical de FDEL-TE46 a accepté à l'unanimité le projet de modification de ses statuts ;
- Considérant que, conformément aux dispositions précitées, les modifications statutaires doivent être soumises à l'avis de l'ensemble des membres du syndicat ;

Monsieur le Maire rappelle que les statuts d'un syndicat mixte constituent son texte fondateur : ils fixent sa dénomination, son objet, ses compétences, ses modalités d'organisation et de gouvernance, ainsi que ses règles de fonctionnement et de financement.

DE_018_2025

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

046-214602096-DE_018_2025-DE
A G E D I

Il précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité ;
- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;
- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;
- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;
- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, l'ensemble des membres de la FDEL-Te46 dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. L'absence de réponse vaut approbation.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur :

- Pour les adhésions, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral validant la modification, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres ;
- Pour la gouvernance, à la première réunion du comité syndical suivant les élections

DE_018_2025

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

046-214602096-DE_018_2025-DE

A G E D I

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, joint en annexe de la délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- D'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46), annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci ;
- L'approbation ainsi donnée porte sur l'ensemble des dispositions contenues dans le document annexé, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et optionnelles, des modalités d'organisation et de fonctionnement, des règles de gouvernance, ainsi que de toute autre clause y figurant ;
- La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot et notifiée au Président de la FDEL-Te46, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Didier LAJUGIE |



Francis CHASTRUSSE
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
le 06.10.25
publié le 06.10.25
Le Maire, Francis Chastrusse



DE_018_2025